



DELIBERATION N° 2023 – 7.10 - 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 24 Mars 2023

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie et TREHET Laurent

Présents : 11
Votants : 12

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2022 - 7.10 - 27 - CANTINE SCOLAIRE - TARIFS

Vu la convention signée en 2021 avec les services de l'Etat pour une tarification sociale de la cantine scolaire pour une durée de trois ans

Vu l'augmentation du prix des denrées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Modifie les tranches tarifaires
- fixe comme suit le tarif du repas à la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023

Quotient familial	Tarif 2023
QF < 899	1 €
900 < QF < 999	3.75 €
QF > 1000	3.85 €
Repas occasionnel	5.30 €

- Voté à l'unanimité.

En Mairie, le 12 Avril 2023
Le Maire
Hubert LECARPENTIER

